

# Concours Ménage du Printemps

**ORGANISATEUR :** Superior Sany Solutions

**ENDROIT :** Québec

**DURÉE :** 1<sup>er</sup> au 30 avril 2025

**ADMISSIBILITÉ :** Ce concours s'adresse aux résidents du Québec ayant atteint l'âge de la majorité. Sont exclus les employés de Superior Sany Solutions ainsi que les membres de leur famille, conjoint légal et toutes personnes avec lesquelles ces employés sont domiciliés.

## COMMENT PARTICIPER :

1. Pour participer, rendez-vous sur notre site Web, section concours : [www.superiorsany.com/concours](http://www.superiorsany.com/concours)
2. AUCUN ACHAT REQUIS. Inscrivez-vous au concours sur le site web.

Les participants doivent respecter la limite de participation mentionnée ci-dessous, à défaut de quoi les organisateurs du concours se réservent le droit d'annuler une ou plusieurs de leurs participations.

**Il y a une limite d'une seule participation par personne.**

## PRIX :

Code	Description	Valeur
15451210	Karcher Balai électrique	339,32 \$
GLF-400-12S120	Détergent pour plancher en feuille	9,99 \$
440131	Vadrouille rotative	39,99 \$
GLB-121-12S120	Nettoyant à cuvette en feuille	9,99 \$
441104	Brosse à toilette	6,16
GLL-1100-12S120	Détergent à lessive en feuilles	9,99 \$
394-8M	Gants latex Ansell	2,90 \$
GLK-907-740S12	Savon à vaisselle	5,45 \$
440PLUS-946S6	Nettoyant dégraissant	6,95 \$
440304	Microfibre vert	14,29 \$
441321	Mouilleur 14 pce	8,75 \$
441303	Racloir 14 pce	10,46 \$
VITRO-4	Vitronet	15,45 \$
440116	Seau gris avec égouttoir	25,93 \$
<b>Total</b>		<b>499,46 \$</b>

**TIRAGE :**

3. Le tirage au hasard sera effectué au siège social de Superior Sany Solution situé à Joliette, QC. Le 30 avril 2025 à 13h00. Le tirage d'un (1) bulletin de participation sera effectué à la fin du concours, parmi l'ensemble des bulletins de participation reçus

**RÉCLAMATION DES PRIX :**

4. Le prix pourra être récupéré par la personne gagnante au magasin Sany dans la ville correspondante au lieu de résidence.

**CONDITIONS GÉNÉRALES :**

5. Participation non conforme. Les organisateurs du concours se réservent le droit de disqualifier toute personne ou d'annuler une ou plusieurs participations de toute personne participant à ce concours ou tentant d'y participer par un moyen contraire à ce règlement ou de nature à être inéquitable envers les autres participants.
6. Acceptation du prix. Tout prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ni être échangé en partie ou en totalité contre de l'argent.
7. Limite de responsabilité – participation. En participant ou en tentant de participer au présent concours, toute personne dégage de toute responsabilité les organisateurs du concours, leurs employés et représentants de tout dommage qu'elle pourrait subir en raison de sa participation ou tentative de participation au concours.
8. Communication avec les participants. Aucune communication ni correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre de ce concours sauf avec les personnes sélectionnées pour un prix. Une communication sera envoyé par courriel à la personne gagnante.